

# NOUVEAU : Dispositif VISALE

- ✓ **Caution** pour louer un logement auprès des propriétaires privés ou dans le parc social conventionné APL, ou logements CROUS conventionnés ou non.
- ✓ **Conditions** : être âgé de 18 à 30 ans / être étudiant ou salarié (alternant) / loyer max de 600€ pour logement principal.
- ✓ **Accord sans justification de ressources**
- ✓ **Rassurer le propriétaire** : Assurance de percevoir ses revenus locatifs durant la durée du bail dans la limite de 36 mensualités pour le parc privé ou 9 mensualités pour le parc social.
- ✓ **Démarches** :
  - **Demande de VISA avant signature du bail** : Créer son espace sur Visale.fr + Déposer des justificatifs en ligne (carte d'identité + certificat de scolarité)
  - **Obtention de son VISA** : Traitement sous 2 jours ouvrés, informé par mail ou sms
  - **Téléchargement du document VISA** : Remise du VISA au futur bailleur\*

*\*Le futur bailleur peut vérifier l'authenticité du document sur son espace Visale puis faire sa demande de cautionnement pour valider.*

***Attention pour les colocations, il faut un bail individuel.***

